



Conseil Départemental : Bons solidaires



Le Département de Haute Garonne propose un dispositif d'urgence d'aide alimentaire pour les personnes et les familles en situation de grande précarité: « les bons solidaires ».

Afin de soutenir les personnes et les familles à faibles ressources qui subissent les effets de la crise sanitaire du Covid-19, le Conseil départemental de la Haute-Garonne crée un dispositif d'aide d'urgence pour les achats alimentaires et d'hygiène : les « bons solidaires ».



D'une part, cette aide sera mise en œuvre à destination des parents qui bénéficiaient d'une aide départementale pour la restauration scolaire de leur enfant en collège.

Les familles concernées se verront allouer des titres de paiement nominatifs, à hauteur de 60 euros par mois pour celles dont la restauration scolaire était prise en charge à 100 % par le Département (8 700 bénéficiaires) et à hauteur de 30 euros par mois, pour celles dont la restauration scolaire était prise en charge à 50% (13 000 bénéficiaires).

D'autre part, le dispositif « bons solidaires » sera mis en œuvre pour les familles ou personnes isolées, incluant les étudiants en situation de précarité du fait de la crise, sur conditions de ressources.

Après examen de la demande, des titres de paiement nominatifs, à hauteur de 150 euros par mois, seront mis à disposition des bénéficiaires.

Le dispositif « bons solidaires » sera mis en œuvre pour le mois d'avril et sera reconductible.

Un numéro de téléphone et une adresse mail dédiés seront mis en place mi-avril pour déposer les demandes.

« La crise sanitaire que nous traversons entraîne dans son sillon une crise économique et une crise sociale. Nos politiques publiques sont guidées par la solidarité humaine. Dans ce contexte, le Conseil départemental met tout en œuvre pour aider et accompagner, y compris par des mesures d'urgence comme celles-ci, les Haut-Garonnais et les Haut-Garonnaises les plus vulnérables, qui sont touchés de plein fouet par cette crise et doivent faire face à des situations de grande précarité », a déclaré le président du Conseil départemental, Georges Méric.